

Formation DS18 : Gérer le fonctionnement du comité d'entreprise

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 3 janvier 2019

Présentation

LE CONTENU DE CETTE FORMATION EST DESORMAIS REPRIS DANS LA FORMATION SUR LA NOUVELLE INSTANCE DU CSE

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier le rôle de l'instance
- ✓ Intégrer les moyens de fonctionnement de l'instance
- ✓ Organiser et animer les réunions
- ✓ Identifier les obligations de l'employeur en matière de consultation

Public

- ✓ Président d'organisme gestionnaire, directeur général, cadre de direction et directeur des RH

Pré-requis

Notions en droit social

Programme

La composition du CE

- 📌 La présidence
- 📌 La délégation élue
- 📌 Les représentants syndicaux
- 📌 Les commissions

Les moyens de fonctionnement ou d'action du CE

- 📌 Les budgets : modalités de calcul
- 📌 La formation des élus
- 📌 Les heures de délégation
- 📌 Le recours aux experts

L'organisation et la préparation des réunions du CE

- 📌 La planification des réunions.
- 📌 L'élaboration de l'ordre du jour

Le déroulement et l'animation des réunions du CE

- 📌 La gestion du temps de réunion et l'animation des débats
- 📌 Les principes de la consultation
- 📌 Les trois grandes consultations annuelles

Le procès-verbal

- 📌 Son élaboration et sa diffusion

Les plus de la formation

- ✓ Méthode pédagogique expositive et interactive
- ✓ Quiz, mise en situation, cas pratiques, retours d'expérience
- ✓ Diaporama et support apprenant, utilisation de paperboard, vidéoprojecteur et ordinateur portable

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✓ Gérer le fonctionnement du CHSCT - DS19

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02